

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
MAGHREBIA PRUDENCE
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2012**

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 956 656 D et une valeur liquidative égale à 1^D,297 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE, qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 2012, 20,18% de l'actif du fonds dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001 – 2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes :

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2012
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
AC 1-Portefeuille-titres		1 561 742,754	1 400 092,872
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	56 495,900	33 170,570
b-Obligations et valeurs assimilées	2	1 505 246,854	1 366 922,302
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		397 469,816	350 317,766
a-Placements monétaires			
b-Disponibilités	3	397 469,816	350 317,766
AC 3- Créances d'exploitation	4	2 822,937	1 619,605
AC 4 -Autres actifs		-	243,562
TOTAL ACTIF		1 962 035,507	1 752 273,805
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	5	5 211,817	3 711,705
P A 2 -Autres créditeurs divers		168,024	122,954
TOTAL PASSIF		5 379,841	3 834,659
CP 1-Capital	6	1 891 927,522	1 691 602,725
CP 2- Sommes distribuables		64 728,144	56 836,421
a-Sommes distribuables de l'exercice	7	64 728,144	56 836,421
ACTIF NET		1 956 655,666	1 748 439,146
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 962 035,507	1 752 273,805

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	8	72 713,979	49 754,848
a-Dividendes		2 847,070	1 465,060
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		69 866,909	48 289,788
PR 2- Revenus des Placements monétaires	9	9 266,523	8 100,984
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		81 980,502	57 855,832
CH 1 - Charges de gestion des placements	10	17 674,221	13 226,765
REVENU NET DES PLACEMENTS		64 306,281	44 629,067
CH 2- Autres charges	11	2 148,877	2 018,806
RESULTAT D'EXPLOITATION		62 157,404	42 610,261
PR 3- Régularisation du resultat d'exploitation		2 570,740	14 226,160
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		64 728,144	56 836,421
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)	-	2 570,740	- 14 226,160
Variation des +/- values potentielles sur titres	-	346,847	- 1,621
Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres		82,340	- 326,861
Frais de négociation des titres		-	- 118,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		61 892,897	42 163,779

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012
(exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
<u>AN 1 -Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
	61 892,897	42 163,779
a-Résultat d'exploitation	62 157,404	42 610,261
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 346,847	- 1,621
c-Plus(ou moins)values réalisées sur cession de titres	82,340	- 326,861
d-Frais de négociation de titres	-	- 118,000
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>		
	-	-
<u>AN 3 -Transations sur le capital</u>		
	146 323,623	542 511,618
a-Souscriptions		
Capital	348 036,322	626 327,198
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	272 267,065	502 520,041
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	37 638,904	69 929,665
	38 130,353	53 877,492
b-Rachats		
Capital	- 201 712,699	- 83 815,580
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 157 436,114	- 67 079,994
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	- 21 903,782	- 9 338,077
	- 22 372,803	- 7 397,509
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		
	208 216,520	584 675,397
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	1 748 439,146	1 163 763,749
b- en fin d'exercice	1 956 655,666	1 748 439,146
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	1 394 247,843	958 807,796
b- en fin d'exercice	1 509 078,794	1 394 247,843
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>		
	1,297	1,254
<u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>		
	3,43%	3,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2012

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA PRUDENCE :

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de type obligataire. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- a. Journal des écritures comptables ;
- b. Grand-livre des comptes ;
- c. Balance générale ;
- d. Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6. RETRAITEMENTS OPERES POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Au 31/12/2012, le fonds a procédé au changement de la méthode de présentation des intérêts à recevoir sur les dépôts en banque. En effet, ces intérêts étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « Placements monétaires » et ont été reclassés en 2012 au niveau de la rubrique AC3 « Créances d'exploitation ».

Ce changement a pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée.

Les informations contenues dans les états financiers et relatives à l'exercice précédent ont été retraitées et ce pour les besoins de comparabilité.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres OPCVM	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	VL au 31/12/2012	Valeurs au 31/12/2012	% Actif net
T.E.S	200	103,063	20 612,535	103,164	20 632,800	1,05%
ATT OBLIG SICAV	350	102,588	35 905,827	102,466	35 863,100	1,83%
TOTAL OPCVM			56 518,362		56 495,900	2,89%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Valeurs au 31/12/2012	% Actif net
-------------	-----	-------	---------------------	-----------------------	-------------

Emprunts d'Etat

BTA 5.5% Mars 2019	100	1 052,700	105 270,000	108 862,329	5,56%
BTA 6.75% Juillet 2017	78	992,590	77 422,020	79 429,932	4,06%
BTA 7% Février 2015	180	1 017,130	183 083,400	192 113,975	9,82%
BTA 7% Février 2015	50	1 034,700	51 735,000	54 243,493	2,77%
BTA 5,6% AOUT 2022	100	975,000	97 500,000	99 267,452	5,07%
BTA 8.25% Juillet 2014	93	1 000,000	93 000,000	95 959,693	4,90%
BTA 5,6% AOUT 2022	40	958,000	38 320,000	39 026,981	1,99%

TOTAL I

646 330,420	668 903,855	34,19%
--------------------	--------------------	---------------

Emprunts de Sociétés

EO ATL 2009/3	750	40,000	30 000,000	30 013,479	1,53%
EO CIL 2008/1	1 000	20,000	20 000,000	20 356,165	1,04%
EO TL 2009-1	800	40,000	32 000,000	33 390,466	1,71%
EO UIB 2009-1	1 000	86,071	86 070,698	87 901,667	4,49%
EO HL 2010/1	300	60,000	18 000,000	18 408,033	0,94%
EO ATL 2010-1	200	60,000	12 000,000	12 200,219	0,62%
EO ATTIJARI BANK 2010	650	85,714	55 714,100	57 573,531	2,94%
EO UIB 2011-1	400	95,000	38 000,000	38 671,632	1,98%
EO UIB 2011-2	400	100,000	40 000,000	41 738,405	2,13%
EO BTE 2011	1 700	100,000	170 000,000	177 594,262	9,08%
EO ATL 2011	1 100	100,000	110 000,000	114 853,825	5,87%
EO BTK 2012-1	1 000	100,000	100 000,000	100 648,986	5,14%
EO ATTIJARI LEASING 2012-1	1 000	100,000	100 000,000	102 992,329	5,26%

TOTAL II

811 784,798	836 342,999	42,74%
--------------------	--------------------	---------------

TOTAL I + II

1 458 115,218	1 505 246,854	76,93%
----------------------	----------------------	---------------

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2012 à 397 469,816 DT, soit 20,31 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 2 822,937 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 5 379,841 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 20,18 % de l'actif net.

4. CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4ème trimestre 2012.

A la clôture de l'exercice précédent, ils étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « placements monétaires » et ont dû être retraités à la clôture de cet exercice pour les besoins de comparabilité. (cf. Note aux états financiers N° I.6)

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 5 211,817 DT contre 3 711,705 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Gestionnaire	3 646,075	2 555,027
Dépositaire	1 241,531	877,859
Conseil du marché financier (CMF)	274,211	228,819
Publication	50,000	50,000
TOTAL	5 211,817	3 711,705

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2011

Montant	1 691 602,725
Nombre de titres	1 394 247,843

Souscriptions réalisées

Montant	272 267,065
Nombre de titres émis	272 267,065

Rachats effectués

Montant	157 436,114
Nombre de titres rachetés	157 436,114

Capital au 31-12-2012

Montant ⁽²⁾	1 806 433,676
Nombre de titres ⁽¹⁾	1 509 078,794

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 1 891 927,522.

(2)

1 806 433,676

Résultat 2011 capitalisé	56 836,421
Régularisation du résultat 2011 capitalisé	13 186,810
Variation des différences d'estimation	-346,847
Plus value réalisée	82,340
Régularisation des sommes non distribuables	15 735,122
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2012	1 891 927,522

7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à 64 728,144 DT contre 56 836,421 DT au 31 Décembre 2011 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Résultat distribuable	62 157,404	42 610,261
Régularisations	2 570,740	14 226,160
TOTAL	64 728,144	56 836,421

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Au 31 / 12 / 2012 les revenus du portefeuille titres totalisent 72 713,979 DT contre 49 754,848 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
<u>Dividendes</u>		
Titres OPCVM	2 847,070	1 465,060
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts sur BTA	33 729,926	30 688,197
Intérêts sur obligations	36 136,983	17 601,591
TOTAL	72 713,979	49 754,848

9. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 9 266,523 DT et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2012 à 17 674,221 DT contre 13 226,765 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	13 122,923	9 998,405
Rémunération du dépositaire	4 551,298	3 228,360
TOTAL	17 674,221	13 226,765

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 2 148,877 DT contre 2 018,806 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Redevance CMF	1 863,537	1 296,373
Honoraires CAC	0,000	153,990
Publicité et Publication	100,284	386,010
Commission bancaires	3,486	2,226
Impôts et taxes	181,570	180,207
TOTAL	2 148,877	2 018,806

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS :

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE, moyennant une commission de gestion calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Cette commission a été fixée à 0,85 % pour le premier trimestre et 0,6 % pour les 3 autres.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS :

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.